

Le gouvernement tient à tout prix à répondre aux exigences de la finance. Avec cette réforme des retraites, il est prêt à paupériser les seniors, à retarder l'entrée des jeunes dans le monde du travail et à accentuer les inégalités femme/homme pour satisfaire l'appétit sans limite des grands groupes financiers de ce monde. L'aveu du Président de la République sur les motivations profondes de ce projet de recul de l'âge de départ à la retraite est maintenant sur la place publique !

L'absence de majorité dans le corps social de notre pays s'est traduite hier à l'Assemblée Nationale par un nouveau 49.3 !

Le gouvernement a perdu la bataille des idées, il a aussi perdu la bataille législative !
L'utilisation du 49.3 est incontestablement un aveu de faiblesse.

Les fortes mobilisations sociales de ces dernières semaines, bien que snobées par le gouvernement, ont produit leurs effets. La crainte a changé de camp et a poussé l'exécutif à utiliser les outils législatifs les plus autoritaires de la V^{ème} République. Nous vivons dans un monde où les gouvernants préfèrent préserver les intérêts de la finance plutôt que ceux de leurs concitoyens. Pour cela, **ils sont prêts à fracturer le pays, à accentuer les colères et à faire prendre tous les risques à notre démocratie.**

La détermination de voir ce projet abrogé est intacte pour le monde du travail. La crise sociale qui se transforme peu à peu en crise politique ne doit pas nous faire oublier l'essentiel :

Le retrait de cette réforme !

L'intersyndicale forte de son unité appelle à un mouvement de grèves et de manifestations pour le 23 mars.

Le Syndicat Général Force Ouvrière Air France répondra présent.

Nos chances de l'emporter sont réelles, des efforts pour y parvenir sont encore nécessaires.

**LE 23 MARS, GRÈVES* ET MANIFESTATIONS
PARTOUT SUR TOUT LE TERRITOIRE
PRENEZ VOTRE PART DE CE NOBLE COMBAT**

Christophe Malloggi
Secrétaire général

Un préavis de la Confédération FO couvre les salariés souhaitant faire grève hors des jours d'appel de l'intersyndicale

* Pour les salariés soumis à la loi Diard, pensez à vous déclarer 48h avant votre heure de début de grève.